

**Tableau de concordance des 10 principes du Global Compact
Cf. DPEF CARMILA 2020**

| Principes | Référence DPEF |
|--|---|
| Droit de l'homme | |
| Principe 1 - promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme | L'éthique 4.1.3.2 p.99 Les achats responsables 4.1.3.3 p.100-101 Favoriser la diversité des profils 4.4.1 p.117 Modèle d'affaires et dialogue avec les parties prenantes p.94 Ici on agit pour nos collaborateurs 4.5.1.3 p. 126-128 |
| Principe 2 - veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme | L'éthique 4.1.3.2 p.99 Les achats responsables 4.1.3.3 p.100-101 Ici on agit pour nos collaborateurs 4.5.1.3 p. 126-128 |
| Normes internationales du travail | |
| Principe 3 - respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective | L'éthique 4.1.3.2 p.99 Les achats responsables 4.1.3.3 p.100-101 |
| Principe 4 - contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire | L'éthique 4.1.3.2 p.99 Les achats responsables 4.1.3.3 p.100-101 |
| Principe 5 - contribuer à l'abolition effective du travail des enfants | L'éthique 4.1.3.2 p.99 Les achats responsables 4.1.3.3 p.100-101 |
| Principe 6 - contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession | L'éthique 4.1.3.2 p.99 Les achats responsables 4.1.3.3 p.100-101 Précisions méthodologiques pour les informations sociales 4.5.2.3 p.131 |
| Environnement | |
| Principe 7 - appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement | Identification et cartographie des risques / 4.1.2 p. 96-98 Aller plus loin dans la lutte contre le changement climatique 4.2.1 p. 105 Vers plus de sobriété dans l'usage des ressources 4.2.2 p.110 Améliorer la résilience des actifs et leur valeur verte 4.2.3 p. 112 Précisions méthodologiques pour les informations environnementales / 4.5.2.1 p.129-130 |
| | Aller plus loin dans la lutte contre le changement climatique 4.2.1 p. 105 |

| | |
|---|---|
| <p>Principe 8 - prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement</p> | <p>Vers plus de sobriété dans l'usage des ressources 4.2.2 p.110 Améliorer la résilience des actifs et leur valeur verte 4.2.3 p. 112 Précisions méthodologiques pour les informations environnementales / 4.5.2.1 p.129-130</p> |
| <p>Principe 9 - favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement</p> | <p>Aller plus loin dans la lutte contre le changement climatique 4.2.1 p. 105 Vers plus de sobriété dans l'usage des ressources 4.2.2 p.110 Améliorer la résilience des actifs et leur valeur verte 4.2.3 p. 112 Précisions méthodologiques pour les informations environnementales / 4.5.2.1 p.129-130</p> |
| <p>Lutte contre la corruption</p> | |
| <p>Principe 10 - agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin</p> | <p>L'éthique 4.1.3.2 p.99 Les achats responsables 4.1.3.3 p.100-101 Précisions méthodologiques pour les informations sociales 4.5.2.3 p.131 Identification et cartographie des risques 4.1.2 p.96 Risques dont la gestion est assurée avec Carrefour : la sécurité – sûreté, l'éthique et les achats responsables 4.1.3 p.99</p> |